

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 5 février 2020

Le 5 février 2020, le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence d'Eric FILLIAT, pour arrêter les comptes annuels 2019.

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier en 2019

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre du projet d'intégration des activités et des savoir-faire du Crédit Foncier dans les entités du Groupe BPCE, ainsi que par l'arrêt de la production, au premier trimestre 2019, de nouveaux prêts par le Crédit Foncier.

Dans le cadre de ce nouveau schéma industriel, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier se concentre désormais sur le refinancement d'actifs éligibles originés par les établissements du Groupe BPCE.

La Compagnie de Financement Foncier demeure une filiale stratégique pour le Groupe BPCE, sous le régime de l'affiliation, adhérent donc au mécanisme de solidarité du Groupe qui continue de garantir en dernier ressort le bon remboursement de la dette émise par la Compagnie de Financement Foncier.

I. Activité de la Compagnie de Financement Foncier

Emissions d'obligations foncières

- La Compagnie de Financement Foncier a émis, en 2019, 3 Md€ d'obligations foncières notamment sous la forme de 2 émissions *benchmark* publiques en euros à des conditions financières avantageuses. Le succès de son émission, en septembre 2019, d'un *benchmark* de 8 ans à un taux de -0,32% illustre la qualité de la signature et l'appétence des investisseurs internationaux pour les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier.
- A fin 2019, l'encours d'obligations foncières s'élève à 60,4 Md€, dettes rattachées incluses, en baisse par rapport à 2018, compte tenu de volumes refinancés moindres que sur les exercices précédents dans le contexte de mise en place du refinancement des actifs du Groupe BPCE (Cf. *supra*).

Achats et mobilisations de créances

- En 2019, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé pour 3,3 Md€ (capital restant dû et créances rattachées) de créances hypothécaires et/ou publiques octroyées par le Crédit Foncier et d'autres entités du Groupe BPCE.

II. Compte de résultat de la Compagnie de Financement Foncier

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Marge nette d'intérêts - hors amortissement surcote / décote	233	321
Amortissement des surcotes / décotes crédits clients	-43	-93
Marge nette d'intérêt	190	228
Commissions nettes	40	43
Autres charges d'exploitation bancaire	-3	-3
Produit net bancaire	227	268
Frais généraux	-80	-95
Résultat brut d'exploitation	147	173
Coût du risque	12	-16
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	10	0,4
Résultat avant impôt	169	157
Impôt sur les bénéfices	-58	-68
Résultat net	111	90

Le produit net bancaire s'élève à 227 M€, en retrait de 41 M€ par rapport à 2018 sous l'effet principal d'une baisse de 38 M€ de la marge nette d'intérêts en lien avec la diminution des encours.

Les frais généraux ressortent à 80 M€, en baisse de 15 M€ par rapport à l'année précédente du fait de la baisse des charges refacturées par le Crédit Foncier et de celle des charges relatives aux impôts et taxes.

Le résultat brut d'exploitation atteint 147 M€, en retrait de 26 M€ par rapport à 2018.

Le coût du risque est en reprise nette de 12 M€, en écart favorable de 28 M€ par rapport à 2018, consécutivement à la baisse tendancielle de la sinistralité et à des éléments non récurrents.

La charge d'impôt globale s'élève à 58 M€, en baisse de 10 M€ par rapport à 2018.

Le résultat net s'élève à 111 M€ contre 90 M€ en 2018.

III. Informations bilancielles

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 71,5 Md€ fin 2019 contre 76,7 Md€ fin 2018.

Les encours douteux à fin 2019 sont de 1,4 Md€, en diminution de 0,2 Md€ par rapport à fin 2018. Ces encours restent concentrés à plus de 99 % sur les crédits à l'habitat aux Particuliers. Ce montant est à mettre en regard du niveau de surdimensionnement bilanciel qui s'élève à 10,9 Md€.

IV. Informations prudentielles

Bien qu'exemptée d'exigences réglementaires en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier établit, à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One (CET 1)* à ses bornes. Au 31 décembre 2019, ce dernier demeure bien supérieur au seuil *minimum* prévus par le règlement 575/2013 (CRR).

Conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient un ratio de couverture supérieur à 105 %.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet www.foncier.fr dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr
Tél. : +33 (0) 1 57 44 75 91